

BII

201

İΞ

257

= /

100

27 75

111

10

E 10

= =

m

E 10

部

III

HI 10

=

Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix 04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81 www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie 183 PM 2025

Nomenclature: 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de CLAIX;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur Éric NOIRFALISE, président de l'APE MALHIVERT, en date du 03/10/2025.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Monsieur Éric NOIRFALISE, président de l'APE MALHIVERT, demeurant au 24 rue des Martyrs-38640 Claix,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : Salle des fêtes de Pont Rouge -2 Rue du Rochefort- 38640 CLAIX.

Le dimanche 16 novembre 2025 de 10h00 à 19h00, à l'occasion de la manifestation « Fête d'Halloween ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

<u>Article 2</u>: Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 09 octobre 2025

Date d'affichage: 10.10.20\$

Date de retrait: 10, 12.25

* SEREL

Le Maire,